



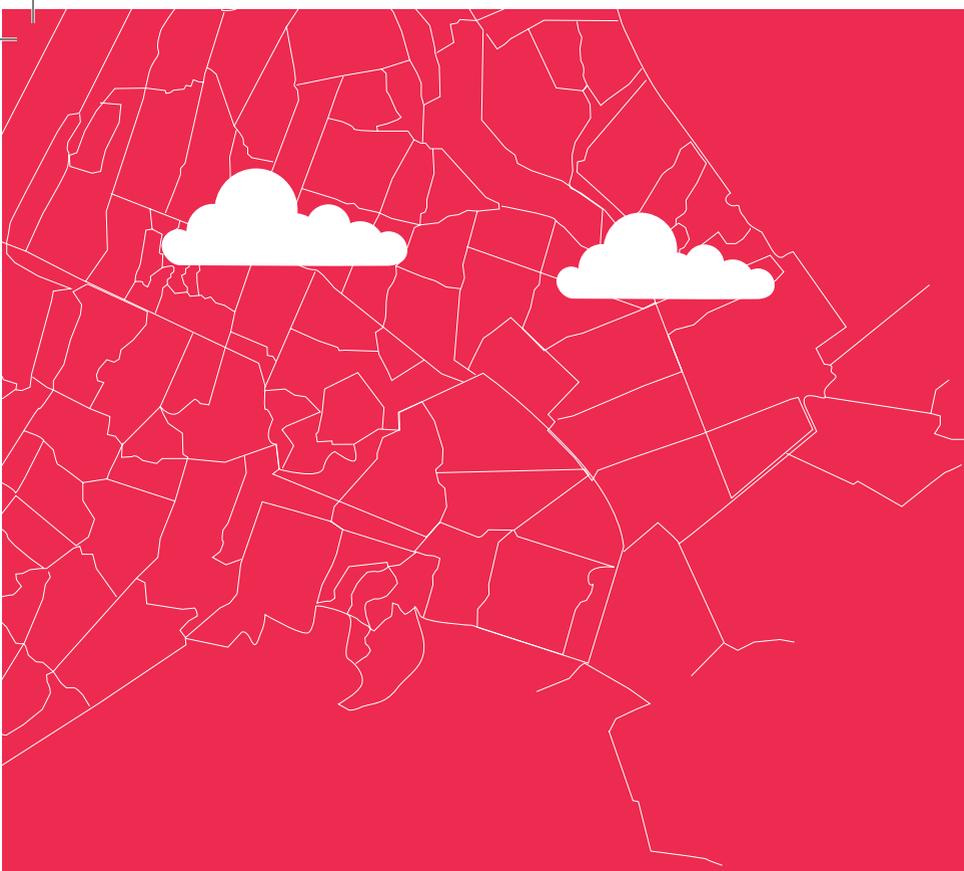
Coordination Nationale
d'Action pour la Paix
et la Démocratie ASBL



MA VILLE, MON QUARTIER

DÉCONSTRUIRE LES DISCOURS SIMPLISTES

|| SÉGRÉGATION SOCIO-SPATIALE
ET COMMUNAUTARISATION



Réalisation: CNA PD - Coordination Nationale d'Action pour la Paix
et la Démocratie
Rédaction: Nadia Cornejo et Samuel Legros
Relecture: Christine Schaut, Ababacar Ndaw et Nicolas Vandenhemel
Graphisme : Denyse Champion - denyseneuens@hotmail.com

Éditeur responsable : Nicolas Vandenhemel

51, Chaussée d'Haecht
1210 Bruxelles
www.cnapd.be

Avec le soutien de:

FIPI - Fonds d'impulsion à la politique des immigrés



MA VILLE, MON QUARTIER

DÉCONSTRUIRE LES DISCOURS SIMPLISTES

|| SEGRÉGATION SOCIO-SPATIALE
ET COMMUNAUTARISATION

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION	9
1. QUAND LA BELGIQUE RECRUTAIT AILLEURS	13
1.1. QUELQUES CHIFFRES	15
1.2. CONCENTRATION SOCIO-SPATIALE DES ÉTRANGERS	16
1.3. EXCLUSION SOCIO-ÉCONOMIQUE	20
1.4. ÉCOLES GHETTOS	23
2. REGARDS SUR L'INTÉGRATION ET L'ENTRE-SOI	27
3. VIOLENCE DANS LES QUARTIERS : LA FAUTE AUX ÉTRANGERS ?	33
3.1. MARGINALISATION AUTOREPRODUCTRICE	34
4. QUE FONT LES AUTORITÉS PUBLIQUES ?	37
4.1. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA REVITALISATION DES QUARTIERS BRUXELLOIS	38
4.2. OBJECTIF : MIXITÉ SOCIALE	40
4.3. LES « IMMIGRÉS » RESPONSABLES D'INSÉCURITÉ	43
5. ENTRETENIR UN REGARD ET UNE CULTURE DE PAIX	47
6. ANNEXES	50
7. LEXIQUE	54
8. BIBLIOGRAPHIE	57



|| REMERCIEMENTS

7

La Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD) tient tout spécialement à remercier Madame Schaut, Docteure en sociologie et professeur aux Facultés Saint-Louis à Bruxelles, pour ses précieux conseils et son aide tout au long du processus de rédaction de la partie théorique de cet outil pédagogique.

Nos vifs remerciements vont également à Ababacar Ndaw, formateur interculturel à Bruxelles-Laique et Nicolas Vandenhemel, Co-Président de la CNAPD, pour l'intérêt qu'ils ont porté à cet outil en effectuant sa relecture et en l'enrichissant de leurs commentaires.

Enfin, nous tenons également à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de cet outil.

INTRODUCTION

Actuellement, nombre d'articles et émissions font état de l'échec de la société multiculturelle. En attestent, l'incident du 31 mai 2012 entre une citoyenne belge convertie à l'islam et des policiers de la Commune de Molenbeek ou encore l'affaire Trullemans et son désormais célèbre « intégrez-vous ou dégagez »¹. Celles-ci ont déclenché une vague de réactions politiques et médiatiques sur l'échec de l'intégration. Les étrangers sont alors pointés du doigt comme se repliant sur leur communauté et coupables de communautarisme, certains même empruntent la voie de la violence. En Belgique, par exemple, plusieurs émeutes se sont succédé depuis le début des années 1990 : à Forest en 1991, à Molenbeek en 1995, à Anderlecht en 1997, à Saint-Josse en 1998 et à Saint-Guidon en 2008.

Les représentants politiques, parmi lesquels Daniel Bacquelaine, chef de groupe MR à la Chambre, se disent préoccupés par les dérives du multiculturalisme². Le repli identitaire et le communautarisme³ sont perçus comme des dangers. Ces questions sont souvent implicitement liées à celles de l'immigration car si le communautarisme

1 - Article du Soir : <http://www.lesoir.be/node/268736>

2 - VANDE PERRE J., *Mixité et pratiques de cohésion sociale : Un référentiel de l'analyse politique mis à l'épreuve des associations bruxelloises subventionnées en cohésion sociale*, Mémoire de l'UCL, p. 130, janvier 2003.

3 - Selon le Petit Robert, le communautarisme se définit comme la tendance à privilégier la place des communautés (ethniques, linguistiques, culturelles, confessionnelles,) et à faire prévaloir leur rôle particulier dans l'organisation sociale et politique, au détriment d'une exigence d'intégration et d'assimilation dans un ensemble plus vaste et unitaire.

gêne, ce ne sont pas toutes les formes d'entre-soi qui sont visées, mais bien celles de certaines communautés. Le repli communautaire des Japonais à Auderghem (11%)⁴ ou des hauts fonctionnaires internationaux dans des communes comme Etterbeek ou Uccle, particulièrement présents dans la capitale européenne qu'est Bruxelles, n'est, lui, pas perçu comme une dérive du multiculturalisme.

4 - CBAI/CRAcs, 2007, Rapport annuel sur l'application du décret du 13 mai 2004 relatif à la cohésion sociale, CBAI, Bruxelles, disponible sur <http://www.cbai.be/docsenstock/0/3/15/>, p. 9.

Les politiques d'intégration sont un sujet délicat, sensible et mettent facilement le feu aux poudres. Le paradoxe entre d'un côté l'euphémisation⁵ de la question culturelle (discussion sur les diversités ethniques et religieuses et le vivre ensemble) par les responsables politiques et, de l'autre, l'hyper-réactivité sur ces thématiques, est intéressant. Ces derniers évitent d'aborder ce sujet lorsqu'il est lié à l'intégration. La question culturelle, vite jugée politiquement incorrecte, est évacuée des discours officiels. Par contre, aucune occasion n'est omise pour insister sur les difficultés de l'intégration, le communautarisme et les risques de l'entre-soi.

5 - Voir lexicque pour la définition de « euphémisation ».

Les mesures visant à pallier les problèmes d'insécurité et d'intégration, et qui sont préconisées par les politiques, conduisent à stigmatiser certains individus comme étant communautaristes. La culture sert à expliquer les pratiques communautaristes de certaines communautés (par exemple marocaines et turques dans les communes de Saint-Josse et Molenbeek) et, dès lors, occulte les réalités socio-économiques sous-jacentes qui peuvent expliquer l'existence de ces « ghettos ».

Conclusion, l'entre-soi ne gêne pas lorsqu'il s'agit des populations aisées. Par contre, un malaise se crée quand il s'agit de populations précarisées et, peut-être davantage, si elles sont de confession musulmane. En effet, la question de l'islam dérange et le communautarisme musulman est particulièrement perçu comme dangereux et vecteur de violence. Entre islam, salafisme et terrorisme, certains diront qu'il n'y a qu'un pas. Les politiques d'intégration ciblent ainsi certaines communautés nécessitant plus que d'autres d'être intégrées. Ces politiques dites « d'intégration » masquent ainsi les réalités socio-économiques et, lorsqu'elles utilisent le référent culturel, stigmatisent certaines communautés comme étant incapables de s'intégrer, préférant culturellement l'entre-soi et étant « naturellement » violentes. Si certains quartiers sont victimes de violence, c'est qu'ils sont économiquement et socialement en marge de la société. Il ne s'agit non pas de les intégrer culturellement, mais bien de lutter contre l'exclusion sociale et économique ainsi que l'exclusion ethnico-culturelle.

L'objectif de cet outil est de déconstruire les discours simplistes sur l'intégration en mettant en perspective les complexités socio-économiques expliquant les difficultés d'intégration et la violence dans certains quartiers. La première partie reviendra sur l'histoire de l'immigration et donnera un bref aperçu statistique des réalités socio-économiques de la population étrangère et d'origine étrangère afin de rendre compte de la ségrégation socio-spatiale⁶ de ces habitants bruxellois. La seconde partie se concentrera sur les différentes visions de l'intégration des étrangers dans la société : de l'assimilationnisme⁷ à l'approche durkheimienne en passant par le communautarisme⁸, les approches sont très diverses. La troisième partie se penchera sur la délinquance des jeunes, pointés du doigt comme réticents à l'intégration dans la société. Enfin la dernière partie brossera avec un œil critique les politiques publiques mises en place pour pallier à la problématique.

6 - Voir lexicque pour la définition de « ségrégation socio-spatiale ».

7 - Voir lexicque pour la définition de « l'assimilationnisme ».

8 - Voir lexicque pour la définition de « communautarisme ».

1. || QUAND LA BELGIQUE RECRUTAIT AILLEURS

De tout temps, les populations ont migré. Après la Première Guerre mondiale, les Belges cherchent à attirer des étrangers pour travailler dans leurs entreprises. Les premiers migrants sont Polonais et Italiens. L'État prend alors en charge une véritable politique d'immigration en favorisant la venue d'ouvriers venant combler le manque de main-d'œuvre. La crise économique des années 1930 va constituer un premier frein à la politique d'immigration et l'État belge va durcir les conditions nécessaires pour migrer en Belgique en instaurant notamment la nécessité d'obtenir un permis de travail et un permis de séjour.

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le besoin de main-d'œuvre se fait à nouveau ressentir surtout dans l'industrie du charbon. La Belgique rappelle des travailleurs et signe, en 1946, à Rome un protocole prévoyant l'arrivée de 50 000 Italiens pour travailler dans les mines de charbon. Plusieurs accords de ce type se succèdent : en 1958 avec l'Espagne, en 1957 avec la Grèce, en 1964 avec le Maroc en 1969 avec la Turquie, en 1970 avec l'Algérie. Les secteurs se diversifient et les « immigrés » travailleront dans les usines de métallurgie ainsi que dans les transports, notamment la construction du métro bruxellois pour les dernières vagues d'immigration.

Parallèlement, dans les années 60, grâce aux retombées économiques de ce que l'on a appelé les golden sixties, un processus de suburbanisation⁹ s'est mis en place : les habitants les plus aisés ont commencé à désertir les quartiers du centre de Bruxelles pour aller s'installer en périphérie. Ces travailleurs venus combler la main-d'œuvre faisant cruellement défaut en Belgique se sont installés dans la deuxième moitié des années 60, dans ces quartiers « libres » et abandonnés.

Cependant, la crise économique des années 70 a fragilisé la position sociale de ces derniers. C'est cette même crise, selon Christian Kesteloot, qui explique l'abandon progressif de ces quartiers par les pouvoirs publics, manquant de fonds d'investissement pour les rénover. De plus, « depuis la seconde moitié des années 80, la mondialisation, la flexibilité et la mobilité des capitaux a renforcé la concurrence entre les différentes villes et régions pour des investissements productifs ou des institutions capables d'attirer ceux-ci, aux dépens d'une revalorisation des quartiers dégradés »¹⁰. Ces investissements destinés à attirer les plus hauts revenus ont inévitablement induit une hausse des loyers qui a forcé les populations précarisées à déménager vers des quartiers meilleurs marchés, mais dégradés du centre de Bruxelles.

9 - Voir lexique pour la définition du terme « suburbanisation ».

10 - MISTIAEN P., MEERT H., KESTELOOT CH., *Polarisation socio-spatiale et stratégies de survie dans deux quartiers bruxellois in Espace, populations, sociétés*, p. 255, 1995.

1.1. || QUELQUES CHIFFRES

Petite précision de vocabulaire importante. En droit, le terme « immigré » est juridiquement incorrect. Le droit belge fait référence, d'une part aux étrangers (toute personne ayant une autre nationalité que la belge) et d'autre part aux Belges. Le terme « immigré » n'en est pas moins présent dans les discours publics. Un « immigré » désigne un étranger venu s'installer en Belgique. Il peut être étranger ou Belge et avoir acquis la nationalité belge après son arrivée.

Théoriquement, un « immigré » désigne quelqu'un qui a migré. Cependant, on parle souvent d'individus issus de l'immigration ou d'« immigrés » de seconde génération qui sont parfois des Belges dont un ou les deux parents sont nés à l'étranger et ont, par conséquent, émigré de leur pays d'origine pour venir s'installer en Belgique. L'utilisation de l'un ou l'autre mot de vocabulaire n'est pas anodine. En utilisant « immigré » pour une personne née en Belgique et de nationalité belge, mais dont les parents ont émigré, on stigmatise comme étranger et non-intégré quelqu'un, membre de la société belge. Cependant, dans les statistiques que nous utiliserons, nous désignerons comme « population d'origine étrangère » les individus dont un des deux parents est né à l'étranger même s'ils ont pu acquérir la nationalité belge ensuite, car ces chiffres peuvent aider à comprendre la réalité sociale.

1.2. || CONCENTRATION SOCIO-SPATIALE DES ÉTRANGERS

En Belgique, en 2005, la population étrangère représentait 8.6% de la population habitant en Belgique. Par contre, 15.5%¹¹ de la population est née à l'étranger, par conséquent pratiquement la moitié des migrants sont naturalisés Belges. En 2013, on dénombre 381.771 étrangers à Bruxelles. On considère que 75,6% de sa population serait issue directement de l'immigration. Les étrangers sont principalement d'origine européenne comme le montre la figure 1 (Français, Néerlandais, Allemands, Espagnols, Italiens, Polonais et Roumains). Quant aux étrangers hors UE, ils sont principalement issus du Maroc, de Turquie et de République démocratique du Congo. Le graphique suivant montre la distribution de la population étrangère en région bruxelloise. Ce sont, par ailleurs, les ressortissants étrangers hors UE qui demandent le plus à être naturalisés Belges. À titre d'exemple, en 2007, les Marocains représentaient 23% des nouveaux Belges.

11 - BAHRI A., PERRIN N., EGGERICKX T., *Migrations internationales et populations d'origine étrangère Approches statistique et démographique*, GédAP-SPED-UCL, Initiative en Charles Ullens en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin, 2006.

12 - CBAI/CRAcs, *Rapport annuel sur l'application du décret du 13 mai 2004 relatif à la cohésion sociale*, CBAI, Bruxelles, disponible sur <http://www.cbai.be/docsenstock/0/3/15/>, p. 88, 2007.

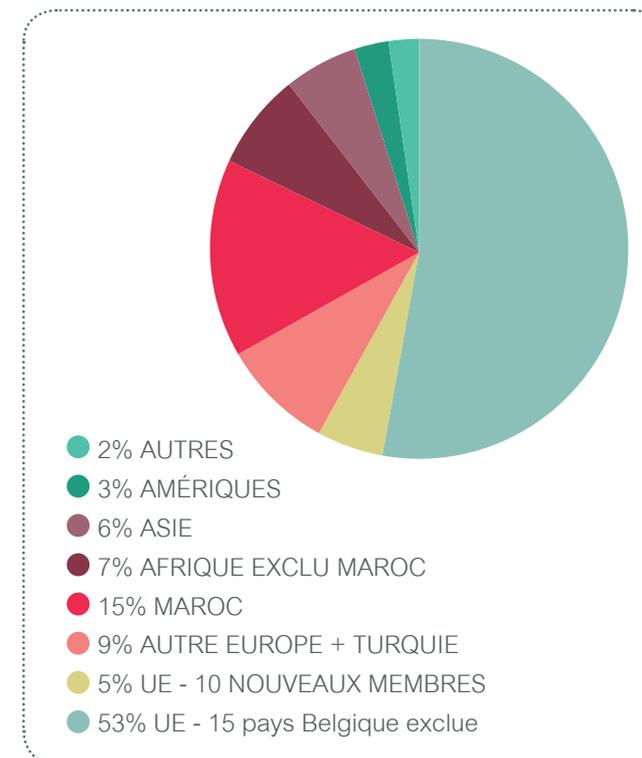


Figure 1 : Distribution de la population étrangère en Région bruxelloise¹² (au 1er janvier 2006)

La population étrangère se concentre dans les villes. La plupart vont en Flandre, mais, proportionnellement à la population de la Région, c'est Bruxelles qui accueille le plus d'étrangers.

	BRUXELLES	FLANDRE	WALLONIE
Population d'origine étrangère accueillie dans la Région	29%	34%	37%
Proportion de la population d'origine étrangère par rapport à la population totale de la Région	46%	9%	17%

Figure 2 : Les étrangers en Belgique (Statistiques FPS – 2012)

De plus, les étrangers sont loin d'être harmonieusement répartis parmi les communes bruxelloises. Certaines communes concentrent une grande partie de la population étrangère comme le montre la figure 3. Les chiffres en gras montrent les communes dépassant la moyenne de la Région de Bruxelles-Capitale. Il est intéressant de croiser les données des communes avec la part d'étrangers communautaires (Union européenne) : Etterbeek, Ixelles et les deux communes de Woluwé abritent effectivement une population étrangère importante, mais il s'agit pour la plupart d'étrangers européens¹³.

Il faut noter que si l'on prend en compte les populations d'origine étrangère¹⁴, c'est-à-dire les habitants nés étrangers, Saint-Josse compte alors 70% d'habitants d'origine étrangère, Saint-Gilles 60% et Molenbeek-Saint-Jean 56% tandis que Ganshoren en compte 27% et Watermael-Boitsfort 24%.

13 - L'emplacement des institutions européennes et internationales n'est pas sans lien avec la concentration des étrangers communautaires dans ces communes.

14 - Statistiques issues de BAHRI A., PERRIN N., EGGERICKX T., *Migrations internationales et populations « d'origine étrangère » Approches statistique et démographique*, GédAP-SPED-UCL, Initiative en Charles Ullens en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin, 2006..

	Part des étrangers (en %)	Part des étrangers communautaires (UE) ¹⁵ (en %)	Part des étrangers non communautaires (en %)
Anderlecht	26.9	15.20	11.7
Auderghem	24.06	17.02	7.04
Berchem Sainte-Agathe	15.83	9.79	6.04
Bruxelles	32.51	19.01	13.50
Etterbeek	40.39	31.19	9.2
Evere	20.27	11.49	8.78
Forest	29.55	19.49	10.06
Ganshoren	16.26	9.72	6.54
Ixelles	43.01	31.52	11.49
Jette	18.46	10.12	8.43
Koekelberg	24.94	13.78	11.16
Molenbeek-Saint-Jean	26.07	11.4	14.64
Saint-Gilles	44.05	30.64	13.41
Saint-Josse-Ten-Noode	37.26	17.69	19.57
Schaerbeek	31.05	16.26	14.79
Uccle	27.90	22.42	5.48
Watermael-Boitsfort	17.06	13.31	3.75
Woluwe-Saint-Lambert	31.14	23.63	7.51
Woluwe-Saint-Pierre	31.31	24.8	6.51
Région bruxelloise	30.02	19.01	11.01

Figure 3 : Population étrangère et européenne par commune (Monitoring des quartiers, données de 2010).

15 - Les pourcentages donnés sont la somme d'une part du pourcentage des étrangers de l'Europe des 15 et d'autre part des nouveaux États membres européens entrés entre 2004 et 2007 dans l'Union (Monitoring des quartiers, 2010).

1.3. || EXCLUSION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Ces communes autour du centre de Bruxelles, accueillant une proportion plus grande d'étrangers et de personnes d'origine étrangère, sont également celles affichant les plus grands taux de chômage comme le montre la figure 4. Ce sont des communes, socio-économiquement parlant, « à faible revenu ». La plupart des habitants sont soit au chômage, soit occupent des postes peu rémunérés. À Molenbeek, par exemple, 56.6% des actifs travaillent comme ouvriers tandis que seulement 7.9%¹⁵ exercent une profession libérale et 28.4% des Molenbeekois sont au chômage. Ces communes forment donc des sortes de « ghettos immigrés »¹⁶ qui renforcent la situation peu favorable dans laquelle ces populations

15 - REA A., TRIPIER M., *Sociologie de l'immigration*, Paris : La Découverte, coll. Repères, p. 122, 2003.

16 - Ghetto est ici au sens large du terme. Les quartiers ghettos sont historiquement des quartiers réservés et imposés aux juifs. Par extension, ils désignent tout quartier où se concentre une minorité ethnique, culturelle ou religieuse en général défavorisée. Ici, nous ne sommes pas vraiment en présence d'un ghetto puisque ces communes rassemblent plusieurs minorités ethniques, culturelles et religieuses différentes. Néanmoins, nous utilisons le terme ghetto au sens large, car il y a, comme le montrent les tableaux, une concentration, dans certaines communes bruxelloises, d'étrangers hors-UE à faible niveau socio-économique.

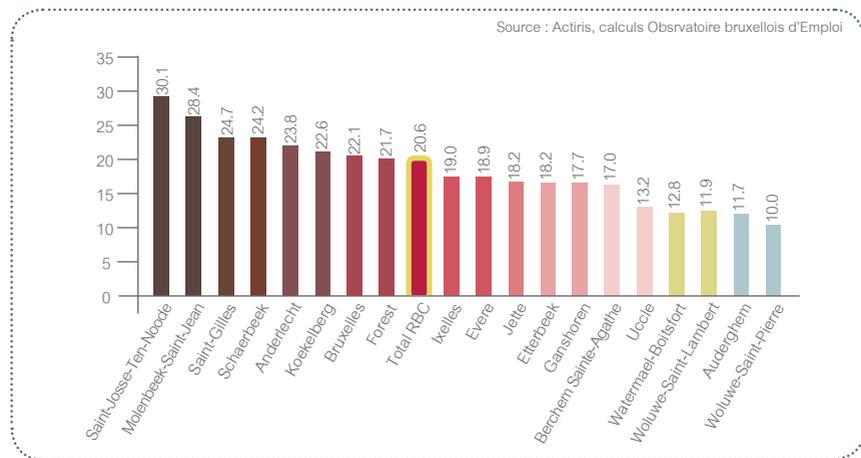


Figure 4 : Taux de chômage par commune de la région bruxelloise (en 2012)

sont déjà. De plus, ces mêmes communes du centre de Bruxelles concentrent les logements les plus précaires comme le décrit la carte 1 en annexe. Cette dernière cartographie le nombre de logements nécessitant de grosses réparations dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Ces populations « immigrées » sont également, selon le dernier rapport de l'OCDE¹⁷, victimes de discrimination tant sur le marché de l'emploi que pour l'accès à un logement ou à l'éducation. En effet, les personnes nées de parents d'origine étrangère ont plus de difficultés à trouver un emploi que les « belgo-belges », que ce soit pour des personnes peu instruites ou celles bénéficiant d'un haut niveau d'éducation.

Selon le baromètre diversité emploi du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, « près de 10 % des responsables de Ressources humaines interrogés affirment que l'origine du candidat exerce une influence sur la sélection finale »¹⁸. Cela se traduit par une situation précaire de beaucoup d'« immigrés » : le taux de pauvreté des ménages « immigrés »¹⁹ est de 3.7 à 4.5 fois supérieur à celui des « belgo-belges ». Cette situation est vraiment problématique pour un pays comme la Belgique où ces ménages représentent 10% des ménages totaux. La Belgique connaît également un taux de pauvreté de 21.9% pour les ménages « immigrés » alors que, pour les « belgo-belges », il est de 3.8%²⁰.

Le taux de chômage dans les pays de l'OCDE des personnes nées à l'étranger est le plus élevé en Espagne (28%), mais la Belgique est troisième,

17 - OCDE, *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012*, Éditions OCDE, p. 165, 2012.

18 - Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, *Baromètre de la diversité emploi*, Bruxelles: Éditions du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, p.73, 2012.

19 - Les ménages immigrés sont les ménages dont un membre au moins est né à l'étranger.

20 - OCDE, *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012*, Éditions OCDE, p. 165, 2012.

affichant un taux de 17% alors que la moyenne se situe à 13.8%. Si l'on se penche sur les jeunes « immigrés »²¹ : le taux de chômage dépasse 30%. De plus, ce sont les communes accueillant principalement des populations d'origine étrangère qui concentrent la plupart des jeunes : Forest concentre la population la plus jeune avec 38% de jeunes, suivie de peu par Anderlecht 36%, de Bruxelles-Ville, de Koekelberg, de Molenbeek, de Schaerbeek et de Saint-Josse²². Les jeunes « belgo-belges » issus de familles plus aisées se retrouvent eux, la plupart du temps, en périphérie bruxelloise, ainsi que les enfants d'« immigrés » travaillant dans les institutions internationales. D'ailleurs, les lieux d'implantation des écoles européennes sont, à ce sujet, très illustratifs de cette réalité²³.

Ces jeunes des quartiers défavorisés ont peu de possibilités d'insertion professionnelle : beaucoup se retrouvent au chômage ou dans des emplois peu qualifiés et peu stables. En effet, selon le Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté de 2011, 31.7% des jeunes Bruxellois non-européens n'ont pas de diplôme du secondaire supérieur contre 17.5% des jeunes Bruxellois européens²⁴.

21 - Enfants dont au moins un des deux parents est nés à l'étranger.

22 - Statistiques de la population du SPF intérieur disponible sur <http://www.ibz.rmm.fgov.be/index.php?id=2471>.

23 - Quatre écoles européennes sont présentes à Bruxelles : Etterbeek, Woluwe, Uccle et Laeken.

24 - La Libre Belgique, *Bruxelles, porte d'entrée de l'immigration*, 08 mars 2012.

1.4. || ÉCOLES GHETTOS

À cela s'ajoute la non-mixité en milieu scolaire, premier lieu d'émancipation et de socialisation. Plusieurs écoles concentrent les populations étrangères ou d'origine étrangère. Une étude de 2011²⁵ constate qu'une école en région bruxelloise comptait 95% de jeunes d'origine turque, une autre 80% d'origine maghrébine et une autre 80% de primo-arrivants ou anciens primo-arrivants.

Une étude de deux chercheurs belges²⁶ montre, par ailleurs, que le profil de l'école, plus que sa localisation, a un rôle essentiel dans le type d'élèves qu'elle recrute. Ainsi les écoles de type élitaire accueillant davantage d'élèves favorisés ont la réputation d'être exigeantes en termes de discipline et de résultats, mais offrent une qualité et un confort d'enseignement aux élèves. De plus, les parents, les élèves et les enseignants investissent davantage de temps et d'argent pour le bon fonctionnement de l'école.

Dans les écoles défavorisées, tout s'inverse. Elles arrivent moins facilement à recueillir des fonds privés pour améliorer les conditions d'apprentissage et de vie de l'établissement. Les écoles qui concentrent la plupart des élèves d'origine étrangère se retrouvent parfois dans des situations très complexes où parfois seulement 2% des parents ont un emploi et 98%²⁷ des élèves sont d'origine turque ou marocaine.

Outre la non-mixité en milieu scolaire, certains quartiers et communes concentrent les jeunes peu qualifiés ou ayant des retards scolaires. Il est

25 - JAMOULLE P., MAZZOCCHETTI J., *Adolescences en exil*, Paris : Académia/ L'Harmattan., 2001.

26 - KESTELOOT Ch., MISTIAEN P., *Socialisation et marginalisation des jeunes de la zone défavorisée de Bruxelles, un accès différencié à l'école* in *Espace, populations, sociétés*, p.249-261, 1998.

27 - Ibid.

interpellant de voir à quel point la différenciation scolaire est importante. Ainsi, 56% des jeunes ayant subi des retards de scolarité primaire vivent dans des quartiers défavorisés tandis que 30% ont pu vivre une scolarité normale²⁸. Les États généraux de Bruxelles²⁹ tirent un constat similaire. Dans l'enseignement francophone aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés du secondaire : 19.5% des élèves sont inscrits dans le professionnel, 16.3% dans le technique et artistique tandis que 64.2% des élèves suivent un enseignement général. Ce sont les quartiers du croissant pauvre³⁰ de Bruxelles (les communes autour du centre de la ville) qui concentrent davantage les élèves inscrits dans les filières professionnelle, technique et artistique tandis que le sud-est de Bruxelles rassemble davantage les élèves de l'enseignement général. En conséquence, on constate que la ségrégation spatiale se double fréquemment d'une ségrégation scolaire.

La figure 5 permet de mieux visualiser cette séparation. La proportion de jeunes de l'enseignement supérieur est plus faible dans les communes de Saint-Gilles, Molenbeek, Saint-Josse et le bas de Schaerbeek et d'Anderlecht tandis qu'à nouveau le sud-est de Bruxelles concentrent les proportions les plus élevées de jeunes dans l'enseignement supérieur. Aux communes à forte concentration de population étrangère et chômeuse correspond un niveau scolaire plutôt faible. D'ailleurs, les deux communes bruxelloises totalisant les plus grands taux de chômage de la région sont également celles qui totalisent le plus d'individus de 25 à 34 ans ayant obtenu uniquement un diplôme de l'enseignement primaire dans la Région bruxelloise : Saint-Josse (10.5%) et Molenbeek (7.8%)³¹.

28 - KESTELOOT Ch., MISTIAEN P., *Socialisation et marginalisation des jeunes de la zone défavorisée de Bruxelles, un accès différencié à l'école* in *Espace, populations, sociétés*, p.249-261, 1998.

29 - REA A., CHRISTIAENS J., NAGELS C., *États généraux de Bruxelles : Les jeunes bruxelloises : inégalité sociale et diversité culturelle*, Brussels Studies, Note de synthèse n°9, p. 3 février 2009.

30 - Voir lexique pour définition du « croissant pauvre de Bruxelles ».

31 - DESMAREZ P. (dir.), *Scolarisation et niveau d'instruction* (Working Paper), Bruxelles : SPF Economie, p. 45, 2006.

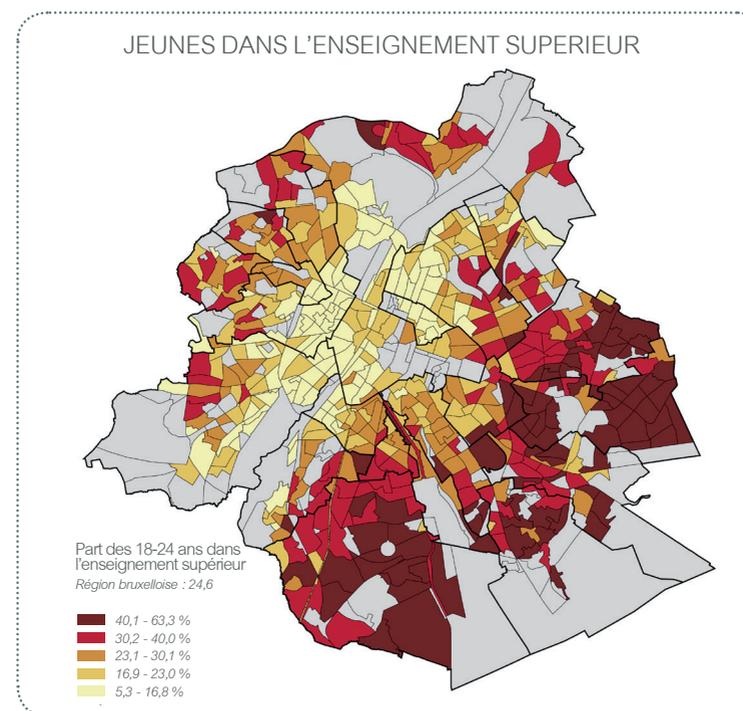


Figure 5 : Jeunes dans l'enseignement supérieur (2001)

32 - *Jeunes en ville, Bruxelles à dos ? L'appropriation de l'espace urbain bruxellois par des jeunes de différents quartiers*, Inter-Environnement Bruxelles, Bruxelles, Mai 2008.

33 - Les cartes sont disponibles en annexes.

Non seulement ces jeunes ne se côtoient pas, ou peu, ni dans leur quartier ni à l'école, mais en plus, une étude d'Inter-Environnement Bruxelles établit l'ignorance des jeunes envers leurs réalités singulières et respectives³². Ils habitent dans la même ville, mais la conçoivent de manière toute à fait distincte. Cette étude basée sur des entretiens de jeunes d'Etterbeek, d'Anderlecht et de Woluwe dévoile qu'ils n'investissent pas du tout la ville de la même manière selon leur lieu d'habitation.

Cela contribue à l'établissement de barrières mentales les empêchant de fréquenter d'autres quartiers de peur de se sentir mal à l'aise. L'analyse montre que les jeunes d'Anderlecht n'investissent qu'une très petite partie de la ville de Bruxelles tandis que ceux de Woluwe ont une plus grande mobilité³³.

2. || REGARDS SUR L'INTÉGRATION ET L'ENTRE-SOI

34 - Voir lexique pour la définition de « ségrégation socio-spatiale ».

35 - KESTELOOT Ch., *Concentration d'étrangers et politique urbaine à Bruxelles* in *Revue européenne de migrations internationales*, vol. 2 n°3, p.151 à 168, 1986.

36 - Voir lexique pour la définition de « ségrégation socio-spatiale ».

37 - CATTACIN S., *Why not « Ghettos »? : The governance of migration in the splintering city*, Malmö : School of International Migration and Ethnic Relations, p. 24, 2006.

Ces quelques statistiques dressent un constat de ségrégation socio-spatiale³⁴ (séparation géographique entre « ethnies » et catégories socio-économiques) assez forte en région bruxelloise. Certaines communes bruxelloises concentrent une part importante de population d'origine étrangère, plutôt précarisée et peu instruite. Il semblerait³⁵, que les étrangers arrivés en dernier lieu comme les Turcs et les Marocains aient tendance à vivre de façon plus regroupée que les Espagnols ou les Italiens. Ces communes sont, par conséquent, souvent qualifiées de « ghettos d'immigrés ». Cette ségrégation socio-spatiale³⁶ se reproduit à l'école comme nous venons de le voir.

Pour expliquer ce constat de la concentration spatiale des étrangers dans certaines communes et quartiers, nous avons deux pistes :

|| Explication ethnico-culturelle : imputer ce constat à un choix individuel de ces habitants étrangers qui désirent vivre avec les leurs.

|| Explication socio-économique : imputer ce constat au marché du logement et à certaines causes économiques structurelles qui poussent au regroupement socio-économique.

Il est normal et humain de se rassembler avec les siens. Il faut donc éviter de rejeter en bloc l'explication ethnique. Certains sociologues soulignent l'aide que peuvent apporter les communautés à des primo-arrivants³⁷.

L'explication socio-économique permet, quant à elle, de nuancer l'affirmation que certaines populations sont dans une logique communautaire par nature et seraient culturellement amenées à se rassembler.

Finalement, il est peut-être intéressant de revenir sur le concept même d'intégration. Qu'est-ce que l'intégration ? Que désire-t-on atteindre par les politiques publiques entreprises par les autorités. Le gouvernement flamand a, depuis 2003, mis en place un parcours d'intégration (*l'inburgering*). La Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que la Région de Bruxelles Capitale et la Région wallonne ont avalisé un avant projet de décret sur un parcours d'intégration très similaire à celui de la Flandre. La discrimination entre les étrangers communautaires et non communautaires est très interpellante. Les étrangers européens sont exemptés de suivre ces cours d'intégration et, par conséquent, sont considérés comme plus facilement intégrables malgré l'obstacle de la langue. Cette discrimination ne renforcerait-elle pas le sentiment d'exclusion des étrangers de pays tiers ou non communautaires ? Il faut également remarquer que le décret flamand ouvre la possibilité à des Belges d'accéder à ces parcours d'intégration. Ceci sous entend que des Belges pourraient ne pas être intégrés dans leur propre société.

Être intégré signifie avoir le sentiment d'être un membre à part entière d'une société, une communauté, un pays. En somme, devenir un acteur et non un simple objet de sa propre société. Plusieurs sociologues mettent d'ailleurs en garde contre un usage du concept d'intégration

rendant responsable uniquement l'« immigré » de sa propre intégration et laissant de côté la part de responsabilité de la société d'accueil dans le processus d'intégration. Plusieurs modèles de vivre ensemble et de manière de gérer la polyculturalité peuvent nous aider à mieux analyser les positions de chacun.

La vision communautariste de l'intégration postule que les différentes communautés sont chacune détentrice de leur « vérité » et vivent entre elles. L'interculturalité n'est possible ici que dans l'espace public. Chacun vit selon sa culture et ses codes sous forme de communautés distinctes. En somme, il s'agit de l'intégration de nouvelles communautés, telles quelles dans la société, qui viennent s'ajouter aux autres communautés présentes. La responsabilité du primo-arrivant quant à son intégration ici est minime. Il ne doit pas faire spécialement d'effort pour s'intégrer, il doit uniquement respecter les autres communautés.

La vision assimilationniste ou universaliste de l'intégration, quant à elle, assume que le groupe minoritaire doit assimiler les valeurs et les codes de conduite pratiqués par le groupe majoritaire. Il est donc de la responsabilité de l'individu minoritaire de « tout faire » pour s'intégrer. La vision assimilationniste est très inclusive, le migrant doit se fondre dans la masse principale. La culture dominante a une « supériorité » culturelle du fait de sa présence antérieure sur un territoire donné. La culture dominante est seule détentrice de la vérité et les minorités ne sont pas dans une position de dialogue d'égal à égal. Ce type de vision ne nie pas pour autant la diversité, une

certaine place est donnée à l'altérité et la diversité culturelle. Cette position est de type universaliste, elle instaure certaines valeurs universelles comme étant supérieures à celles des communautés et comme devant donc être intégrées par les nouveaux arrivants (à l'instar de la laïcité à la française).

Enfin, la vision durkheimienne postule que la société est responsable de l'intégration des minorités en adaptant la société pour les nouveaux arrivants. Cette vision holistique postule que la société évolue avec ses parties. La construction de la « vérité » se fait ensemble et chaque culture participe à la construction d'une société commune tout en se respectant les uns les autres. L'important dans cette manière de concevoir l'interculturalité est le dialogue.

Pour revenir au concept de mixité sociale, il est vrai que ce dernier est souvent flou et peut recouvrir autant la mixité ethnique et culturelle que la mixité socio-économique. Il est difficile de l'adopter en tant qu'objectif à atteindre. À partir de quel moment considère-t-on que la mixité est atteinte et quel type de mixité vise-t-on ? Comme nous l'avons brièvement expliqué ci-dessus, la mixité ethnico-culturelle peut se concevoir de différentes manières. Les modèles tentent d'appréhender la polyculturalité présente dans nos sociétés et de circonscrire la mixité ethnico-culturelle selon leurs visions. Certains sociologues comme Sandro Cattacin³⁸ se sont, par ailleurs, intéressés aux communautarismes et aux ghettos sociaux. Ce dernier questionne les réels objectifs de la mixité sociale en exposant également les côtés positifs de l'entre-soi. Ce sociologue

38 - CATTACIN S., *Why not « Ghettos »? : The governance of migration in the splintering city*, Malmö : School of International Migration and Ethnic Relations, p. 24, 2006.

39 - Voir lexique pour la définition de « Ecole de Chicago ».

essaye de montrer que ces quartiers ségrégués ne sont pas si misérables et dangereux qu'on veut bien le laisser croire. Il y a malgré tout une forme d'entraide qui se crée et qui permet aux quartiers de s'en sortir. Il se distancie ainsi de ses collègues de l'école de Chicago³⁹ pour qui la ghettoisation et l'entre-soi sont à combattre, car ils empêchent le développement social harmonieux de la société.

Il est vrai que l'idéal d'une mixité parfaite semble difficile à atteindre. Il est humain de se regrouper avec ses pairs et de trouver de l'aide et du soutien chez des individus dans la même situation socio-économique ou partageant les mêmes références culturelles. Il est très positif que des quartiers trouvent un moyen de s'entraider et de tisser du lien social. Il est, par ailleurs, interpellant de savoir que des groupes précarisés sont coincés dans leur ghetto et ne parviennent pas en sortir s'ils le désirent, comme le montre le cas de Bruxelles.



3. || VIOLENCE DANS LES QUARTIERS : LA FAUTE AUX ÉTRANGERS ?

40 - FITOUSSI J-P., LAURENT E., MAURICE J., *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, Paris : La Documentation française, p. 12, 2004.

41 - KESTELOOT Ch., MISTIAEN P., *Socialisation et marginalisation des jeunes de la zone défavorisée*, 1998.

Rejeter la faute de la difficulté d'intégration sur les étrangers eux-mêmes est très réducteur. Ce n'est pas seulement parce qu'ils le désirent qu'ils sont regroupés dans certains quartiers et communes spécifiques. Les migrants, dont l'immigration est favorisée avant la crise des années 70, sont d'origine ouvrière et ont des moyens socio-économiques faibles. Ces populations se sont retrouvées dans les quartiers pauvres de Bruxelles et de la Wallonie faute de mieux. C'est cette exclusion sociale autoreproductrice qui est source de frustration et de violence.

Il n'empêche qu'« une partie de l'opinion impute leur situation, non pas à leur position sociale, mais à leur origine réelle ou supposée. Les discriminations qui en résultent exacerbent leurs difficultés sociales »⁴⁰. Les mesures qui visent à stigmatiser les étrangers ou jeunes issus de l'immigration, les rendant responsables des problèmes de criminalité et des maux de nos sociétés contemporaines, ne font que renforcer cette exclusion et cette ghettoïsation.

Par exemple, les pouvoirs publics et les médias parlent de communautarisme et de manque d'intégration de la part de ces communautés, surtout des jeunes accusés de vandalisme et de violence. Or, comme l'explique un sociologue : « L'intégration socioculturelle des jeunes issus de l'immigration est facilitée dès que le cadre de vie invite à assimiler les normes et les valeurs de l'ensemble de la société et à participer à la vie sociale. Cette zone pauvre, qui est le premier lieu de socialisation n'offre pas les conditions favorables à une intégration sociale »⁴¹.

3.1. || MARGINALISATION AUTOREPRODUCTRICE

Cette marginalisation est un processus qui formerait une boucle. Ne voyant pas de perspective d'avenir, ces jeunes développent leur propre stratégie de survie pour pouvoir participer à la société de consommation et tombent parfois dans l'illégalité et la délinquance. Cette stratégie permet de combler un vide temporel dû à l'inactivité. Elle permet de constituer une culture propre « de la rue » pour que ces jeunes s'intègrent à leur manière et puissent contrer les rejets dont ils sont victimes. Finalement, ces comportements déviants contribuent à une marginalisation accrue et renforcent la stigmatisation⁴² de ces jeunes et de leur lieu de résidence en alimentant les discours sur l'insécurité et en contribuant à renforcer l'image négative de ces quartiers. Les habitants sont, dès lors, encore plus marginalisés et peinent davantage à s'insérer dans la société simplement par le fait de leur lieu de résidence.

Comme démontré dans la première partie, l'accès à toutes les filières d'enseignement est encore difficile pour certaines classes socio-économiques. Or, l'école est centrale, puisqu'elle va occuper une part essentielle du temps du jeune et forger en partie son avenir. Les écoles où se retrouvent ces jeunes sont souvent de type technique et professionnel et participent, malgré elles, à la marginalisation de ces jeunes en les préparant à des postes à moyen ou faible revenu empêchant une ascension sociale de cette classe populaire d'origine étrangère. Dans le milieu de l'emploi, la situation est similaire

42 - Voir le lexique pour la définition de « stigmatisation ».

comme le décrivent les statistiques. Ainsi, le rapport de l'OCDE met en évidence l'importance du travail pour l'intégration dans la société : « *L'emploi constitue la principale source de revenu de la plupart des migrants. Toutefois, intégrer les « immigrés » et leurs enfants sur le marché du travail n'est pas seulement important d'un point de vue économique. Cela contribue aussi à favoriser (sans toutefois le garantir) leur intégration dans la société prise dans son ensemble, par exemple en facilitant l'accès à des logements adaptés, l'acquisition de la langue du pays hôte et les contacts avec la population autochtone* »⁴³.

Plusieurs études reviennent toujours aux mêmes conclusions. Non seulement « *Le chômage de masse est comme un trou noir en expansion au cœur de notre système social : il engloutit, pour s'en nourrir, les logiques d'intégration. Plus encore, il engendre, par sa concrétisation, une dynamique de divergence urbaine. Celle-ci se propage dans le temps et dans l'espace à un rythme soutenu : elle se perpétue à travers les inégalités d'accès à l'éducation et à la formation, au logement et aux équipements collectifs, qui, en faisant système, menacent les quartiers défavorisés de désintégration sociale. (...) c'est bien du côté des offres et non des demandes d'emploi qu'il y a un biais dans l'accès au marché du travail qui défavorise les personnes issues de l'immigration non-européenne* »⁴⁴.

En rendant responsables les jeunes d'origine étrangère de cette situation et en l'ethnicisant (càd en disant qu'il s'agit d'un problème culturel), les pouvoirs publics et les médias non seulement masquent les causes socioéconomiques sous-jacentes, mais ne font que renforcer la marginalisation, l'exclusion sociale et la spirale de violence.

43 - OCDE, *Trouver ses marques : les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012*, Éditions OCDE, p. 93, 2012.

44 - Ibid., p.13.

4. || QUE FONT LES AUTORITÉS PUBLIQUES ?

Les pouvoirs publics sont conscients de la problématique. Cependant, les initiatives prises masquent plusieurs réalités. D'un côté, les discours des pouvoirs publics euphémisent la question culturelle, d'un autre ces dernières fustigent certains groupes comme ayant des tendances à l'entre-soi et au communautarisme. Elles adoptent ainsi une explication culturelle de l'entre-soi et dissimulent les causes socio-économiques et systémiques que nous avons tenté de montrer dans les parties précédentes. Les actions publiques circonscrites aux populations « immigrées » ne sont pas une solution durable pour les difficultés de ces quartiers. Pire, elles stigmatisent certaines populations en lieu et place d'intervenir au niveau global.

Emmanuelle Lenel⁴⁵ explique que la classe politique utilise aisément le vocable « mixité sociale » comme réponse aux difficultés des quartiers précarisés, mais que cela camoufle les réelles intentions des élites gouvernantes. En réalité, ce n'est pas la mixité sociale que recherche la classe politique, mais la mixité ethnico-culturelle pour favoriser l'insertion de certaines communautés. Afin de contrer l'insécurité liée, selon ces mêmes discours, au communautarisme de certains groupes.

Les politiques d'intégration touchent plusieurs domaines : l'aménagement urbain et du territoire, les politiques de cohésion sociale et les politiques de sécurité.

45 - LENEL E., *La mixité sociale dans l'action publique urbaine à Bruxelles : Projet ou langage politique*, n°65, Brussels Studies, 25 février 2013.

4.1. || L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA REVITALISATION DES QUARTIERS DE BRUXELLES

Lors de l'arrêt, au début des années 70', de l'immigration par le travail, vu la crise économique, la présence des travailleurs « immigrés » désormais sans perspectives économiques interpelle. Les politiques d'intégration vont peu à peu s'annexer aux questions d'immigration. L'exclusion sociale des « immigrés » devient un axe d'action privilégié pour les politiques publiques. Après les révoltes urbaines, les pouvoirs publics décident de s'attaquer à la problématique de l'exclusion sociale sans la lier directement à l'immigration et proposent de l'envisager dans sa globalité. Ces référentiels en termes d'action publique se matérialisent à travers des politiques d'aménagement du territoire.

Une action vis-à-vis du logement est engagée vers la fin des années 80' dans les quartiers précaires du croissant bruxellois où la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB) est amenée à construire des logements dans ces quartiers abandonnés afin de « redynamiser et revitaliser » la zone et attirer des ménages aux revenus moyens. Plusieurs contrats de quartier passés entre diverses communes et la région de Bruxelles allaient dans cette direction. Tout en créant des nouveaux logements et en réhabilitant d'anciens bâtiments, ramenant des acteurs associatifs, privés et publics, ces contrats avaient pour but d'éviter l'exode des quartiers centraux de Bruxelles par les classes moyennes.

46 - Voir lexique pour la définition de « ségrégation socio-spatiale ».

47 - Actuellement devenue la Fédération Wallonie-Bruxelles.

48 - Voir lexique pour la définition de « ségrégation socio-spatiale ».

La politique intégrée de la revitalisation urbaine confirme cette tendance en 1999. Les discours politiques disent vouloir stopper la ségrégation socio-spatiale⁴⁶ et la ghettoïsation et rappellent également la nécessaire promotion des objectifs de cohésion sociale pour le bien-être de la société. La solution préconisée est la mixité sociale.

Par la suite, les objectifs de cohésion sociale et de mixité sociale restent d'actualité pour les pouvoirs publics. En 2004, le décret cohésion sociale de la Communauté française⁴⁷ a pour but d'améliorer la cohésion sociale et de répondre à la ségrégation socio-spatiale⁴⁸ par le bas. Certaines communes sont identifiées comme nécessitant une approche spécifique sur la base des difficultés sociales rencontrées par les populations : Anderlecht, Auderghem, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Evere, Forest, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-Ten-Noode et Schaerbeek. Ce décret comporte plusieurs axes : la redynamisation des quartiers, l'intégration et l'accompagnement des primo-arrivants, l'alphabétisation et le vivre ensemble.

Un an plus tard, le Plan Régional de Développement continuait dans cette logique de « redynamisation » des quartiers du centre de Bruxelles en réaménageant les rives du canal, spécifiquement la zone où se trouvent les quartiers paupérisés de la capitale. Ce plan prévoit la construction de promenades, la mise en place d'évènements, la création de centres culturels et commerciaux. Ainsi, la promotion de la mixité sociale par les pouvoirs publics est envisagée selon deux axes. Tout d'abord, attirer les ménages moyens dans le centre de la capitale via l'investissement dans l'immobilier privé et public. Ensuite, améliorer l'image des quartiers par la construction de parcs et centres culturels afin d'améliorer le sentiment de bien-être et de sécurité de la population.

4.2. || OBJECTIF : MIXITÉ SOCIALE

Au vu de ces mesures, on pourrait se réjouir des initiatives des pouvoirs publics en la matière. En exerçant un œil critique, il faut se demander quels sont les réels objectifs des élites gouvernantes et ce que masquent les discours sur la mixité sociale et la cohésion sociale. En effet, ces discours sont très peu concrets et restent dans le flou. Comment atteindre les objectifs de mixité sociale concrètement ? Comme le dit très bien Emmanuelle Lenel, « *À l'analyse, la mixité sociale apparaît moins comme le projet politique d'une ville plus égalitaire que comme un langage servant à légitimer d'autres finalités politiques ou opérations aux enjeux sensibles* »⁴⁹. Les discours sur la mixité sociale masquent en réalité des préoccupations d'ordre sécuritaire et économique. Le but réel de la mixité sociale selon les pouvoirs publics est de « redynamiser » les quartiers précarisés en ramenant des classes moyennes, relevant ainsi le niveau de vie. Ceci permet à la Région de Bruxelles-Capitale de percevoir un impôt plus important et de réduire le sentiment d'insécurité dans le centre-ville de Bruxelles en écartant les populations les plus précaires et les forçant finalement à se replier vers d'autres quartiers.

En effet, ces pratiques de réhabilitation des quartiers sont parfois contre-productives et engendrent un processus de gentrification⁵⁰ (phénomène urbain d'embourgeoisement). Il suffit d'observer le quartier Dansaert, celui du parvis de Saint-Gilles et de Saint-Géry qui sont devenus des quartiers où la hausse du prix des loyers a forcé

49 - LENEL E., *La mixité sociale dans l'action publique urbaine à Bruxelles : Projet ou langage politique*, n°65, Brussels Studies, 25 février 2013.

50 - Voir lexique pour la définition de « gentrification ».

les anciens habitants à se diriger vers d'autres endroits moins onéreux. Ces aménagements se réalisent majoritairement en partenariat public-privé et sont, en quelques sortes, nourris de stratégies privées d'investissement résidentiel ou commercial. En effet, on rencontre à Bruxelles des difficultés pour atteindre des objectifs de mixité sociale, car les propriétaires privés sont majoritaires⁵¹. Le secteur locatif privé domine le marché bruxellois, 53%⁵² des logements sont détenus par des bailleurs privés. Le logement social ne représentait lui que 8%⁵³ du marché en 1991 et n'a fait que se réduire depuis.

Il est vrai que ces mesures ont le mérite de rénover d'anciens bâtiments et d'améliorer le paysage de ces quartiers. Une partie des anciens habitants est par conséquent appauvrie, car les loyers augmentent et certains habitants se retrouvent éjectés des quartiers « revitalisés » alors que l'objectif initial était, selon les pouvoirs publics eux-mêmes, la mixité sociale. Finalement, c'est une accentuation de la polarisation sociale du territoire et non l'inverse qui se produit. De plus, le seul rapprochement spatial entre familles de la classe moyenne et familles en situation précaire ne réduit pas automatiquement leur distance sociale. Il faut également des mesures accompagnant ce souhait de mixité visant à promouvoir des espaces de rencontres et de dialogues et organiser par exemple des ateliers culturels pour favoriser les échanges.

51 - LENEL E., *La mixité sociale dans l'action publique urbaine à Bruxelles : Projet ou langage politique*, n°65, Brussels Studies, 25 février 2013.

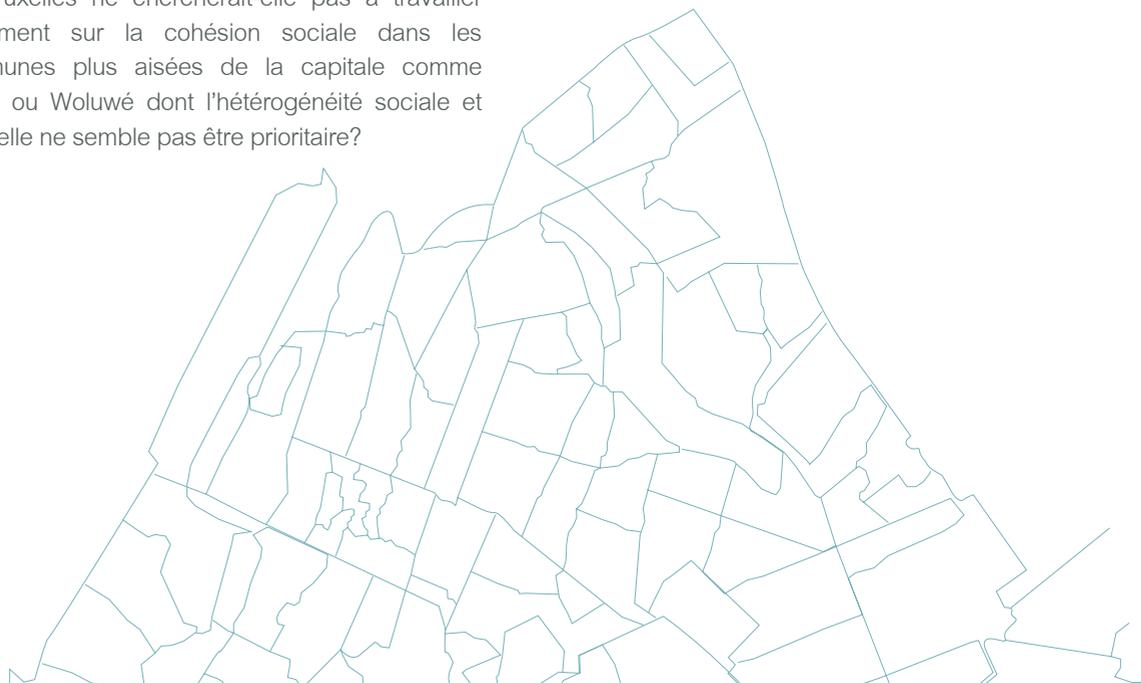
52 - CHRISTIAN KESTELOOT, HENK MEERT, PASCALE MISTIAEN, *Polarisation socio-spatiale et stratégies de survie dans deux quartiers bruxellois*. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/espos_0755-7809_1995_num_13_3_1703, 1995..

53- Ibidem.

Deux géographes se sont penchés sur l'étude d'un Plan de Développement International⁵⁴ à Bruxelles, qui n'est pour l'heure pas encore mis en œuvre, mais qui prévoit un budget conséquent. Le document affirme explicitement qu'il est nécessaire que certains individus des quartiers du centre de Bruxelles en situation précaire soient évincés et que d'autres, issus de la classe moyenne, s'y installent pour que la réhabilitation des quartiers puisse se faire : « *La mixité sociale doit également être un des fils conducteurs du développement urbain à Bruxelles. Il s'agit d'assurer des flux sortants des zones d'interventions prioritaires pour éviter le confinement de la pauvreté dans des ghettos sociaux et d'assurer des flux entrants en stimulant l'installation des classes moyennes dans des zones d'interventions prioritaires* »⁵⁵. N'est-il pas contradictoire d'affirmer vouloir promouvoir la mixité sociale en expulsant une partie des habitants ? Si la mixité sociale était réellement un objectif, la région de Bruxelles ne chercherait-elle pas à travailler également sur la cohésion sociale dans les communes plus aisées de la capitale comme Uccle ou Woluwé dont l'hétérogénéité sociale et culturelle ne semble pas être prioritaire?

54 - VAN CRIEKINGEN M., DECROLY J.-M., *Le Plan de Développement International de Bruxelles (PDI) : Promesses de développements immobiliers et d'inégalités croissantes ?* in *Brussels Studies*, n°25, pp.1 à 15, 2009.

55 - Ibid., p. 10.



4.3. || LES « IMMIGRÉS » RESPONSABLES D'INSÉCURITÉ

Le repli communautaire de certaines populations « immigrées » est ressenti comme une des principales menaces à la cohésion sociale. Finalement, certaines communautés, et particulièrement la communauté musulmane, sont identifiées comme étant un « problème » pour la cohésion sociale. Coupable de préférer l'entre-soi à la mixité. A nouveau, ces discours s'attachent à une explication ethnique de la répartition socio-spatiale des « immigrés ». En atteste une disposition de la loi Gol de 1984 qui jusqu'en 1995 autorisait certaines communes à refuser l'inscription de nouveaux « immigrés » en raison de l'atteinte d'un « seuil de tolérance ». Cette ancienne loi soutenait implicitement que les étrangers étaient responsables de l'image négative de ces quartiers précarisés de la capitale et responsables du sentiment d'insécurité qui y régnait.

Aujourd'hui, pour contrer ce problème, les pouvoirs publics ont mis en place plusieurs initiatives. Parmi elles, le contrat de sécurité. Ces contrats signés avec les communes qui sont considérées comme étant les plus indiquées pour pouvoir répondre adéquatement aux enjeux de sécurité s'articulent en deux volets : premièrement, renforcer les effectifs de police et moderniser les commissariats dans les communes et, deuxièmement, renforcer la prévention. Cette dernière passe par l'installation de caméras de surveillance, l'engagement d'agents de prévention pour distribuer des tracts afin d'expliquer

les bonnes conduites à adopter dans l'espace public et l'engagement de travailleurs sociaux pour sortir les jeunes des espaces publics et éviter les désordres.

Les initiatives des pouvoirs publics s'attèlent systématiquement à agir au niveau local en stigmatisant les jeunes « futurs délinquants » et n'agissent pas dans une perspective multidimensionnelle invitant à agir sur les causes de ce sentiment d'insécurité. À rechercher dans le ressenti d'exclusion sociale et spatiale, le futur hypothéqué de ces jeunes et la précarité de l'emploi. Finalement, ces initiatives ont pour conséquence un renforcement du processus de stigmatisation⁵⁶ déjà à l'œuvre vis-à-vis de ces jeunes. Ces derniers sont responsables des problèmes d'insécurité et il est nécessaire de les écarter de l'espace public. Dans le cadre des contrats de sécurité, les pouvoirs publics se focalisent sur les jeunes « immigrés » précarisés. Les travailleurs sociaux doivent en termes de prévention éviter les désordres publics en éloignant ces jeunes de l'espace public et en leur demandant de rester chez eux.

Comme l'explique Christine Schaut, il s'agit d'invisibiliser ces jeunes qui constituent un trouble à l'ordre public. Cependant, en écartant les jeunes de l'espace public, le sentiment d'insécurité n'est pas, pour autant, résolu. Comme l'explique un travailleur social « l'attente implicite des autorités communales, c'est qu'il n'y ait plus ces groupes de jeunes qui font de l'insécurité dans les rues. Tout va bien à partir du moment où ils sont à l'intérieur, même si c'est le bordel complet à l'intérieur »⁵⁷. Ainsi, « s'attaquer aux communes à risque où

56 - Voir lexique pour la définition de « stigmatisation ».

57 - SCHAUT Ch., *Les disputes locales et leur traitement politique : vers l'invisibilisation des corps* in (Se) Gouverner: Entre souci de soi et action Publique, vol. 114, no 6, p. 75, 2010.

58 - SCHAUT Ch., *Les nouveaux dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale et l'insécurité en Belgique francophone : orientations, mise en œuvre et effets concrets* in Sociologie et sociétés, vol.33, n°2, p.75, 2001.

59 - CASTEL R., *Les pièges de l'exclusion*, in Lien social et Politiques n°34, p.16, 1995.

sont plus visibles les problèmes d'exclusion sociale n'est pas la solution. On confond souvent, nous dit P. Genestier, la visibilité des phénomènes et leur origine, on naturalise le quartier en lui octroyant la capacité de constituer, pour ses habitants, un territoire capable de donner sens, de faire du lien social et de construire une identité collective »⁵⁸.

Robert Castel rappelle que la pauvreté et les processus d'exclusion, qu'il nomme désaffiliation, sont un produit du système économique et social. Les exclus de la société, en situation précaire, sont évincés du monde du travail par le système de nos sociétés qui fonctionnent sur ces inégalités. Il rappelle qu'à l'image des initiatives de pouvoirs publics, les actions locales ne sont certes pas à récuser.

En effet, elles ont le mérite de ne pas totalement laisser à l'abandon ces populations. Elles ne sont pas pour autant suffisantes car il faut agir sur les logiques de fonctionnement du système. Ces individus ne sont pas des invalides ou des déficients ou encore des cas sociaux qui sont exclus de la société du fait d'une invalidité quelconque. « Ils ont été invalidés par la conjoncture : c'est la transformation des règles du jeu social et économique qui les a marginalisés. Leur traitement ne relève donc pas d'une intervention spécialisée pour réparer ou soigner une incapacité personnelle – sauf à prétendre que l'ensemble des jeunes en mal d'intégration est des délinquants ou des malades, ou que tous les chômeurs le sont devenus en raison d'une tare individuelle (...) »⁵⁹. Or, en se focalisant sur l'exclusion sociale et l'action locale, les dynamiques sociales globales responsables des déséquilibres actuels de société ne sont pas remises en question.



5. || ENTREtenir un REGARD ET UNE CULTURE DE PAIX

60 - ANSAY P., *Québec : feu sur l'interculturalisme*, in *Politique*, n°79, pp.61 à 66, mars-avril 2013.

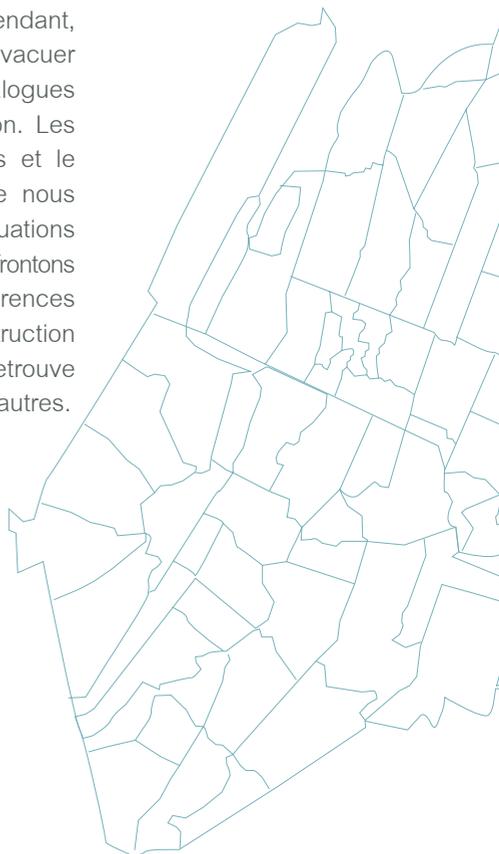
61 - BODY-GENDROT S., DE RUDDER V., *Les relations interculturelles dans la ville : entre fictions et mutations* in *Revue européenne de migrations internationales*, vol.14 n°1.

L'interculturalité et l'intégration sont des sujets complexes qui créent le débat même s'il y a un consensus plus ou moins général dans nos sociétés sur la nécessité de promouvoir la diversité. Les partisans de la laïcité à la française et de l'universalisme attachent de l'importance à la culture du pays d'accueil et à des valeurs considérées comme universelles qu'il ne faut en aucun cas remettre en question. Tandis que certains défenseurs des populations précarisées soutiennent qu'il faut évacuer la culture de toute discussion sur les migrations. En cherchant des liens à travers l'identité et la culture, on diviserait plus qu'on unirait⁶⁰. Pour ces derniers, il faut se concentrer sur l'accès aux droits de ces groupes précarisés.

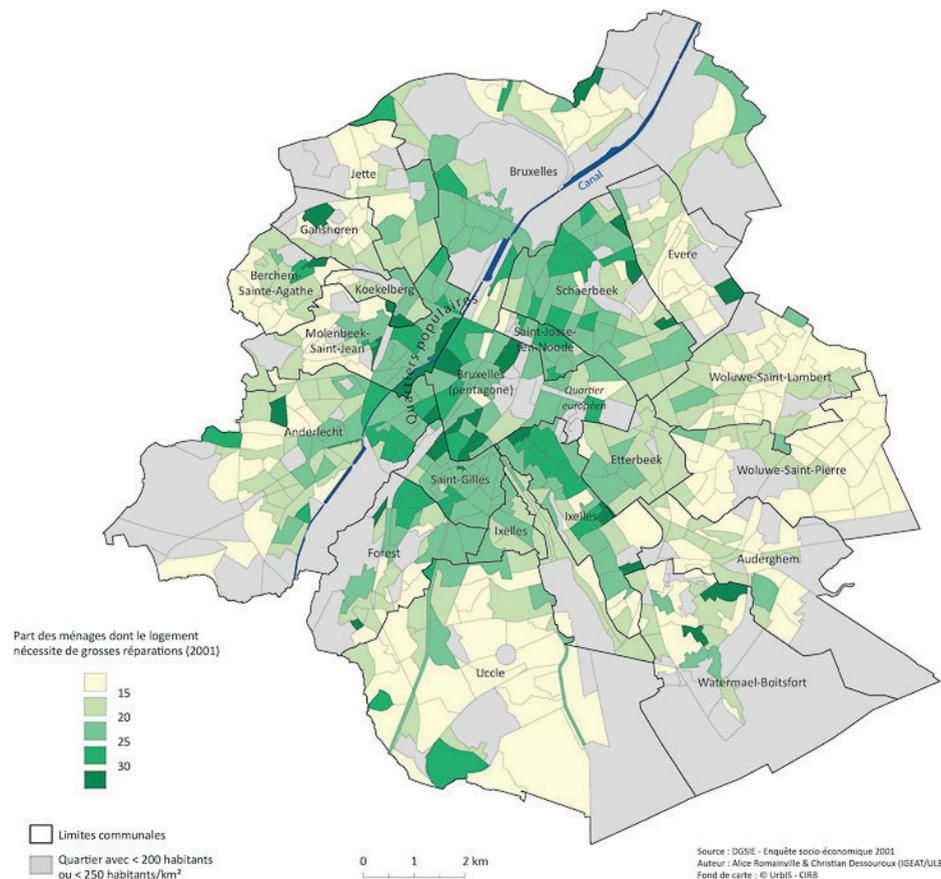
Or, le défi, selon nous, réside dans le recours constant au dialogue pour éviter le cloisonnement dans certaines « vérités » et promouvoir l'ouverture et la construction ensemble d'une base commune. La culture doit pouvoir être discutée et le dialogue doit avoir la priorité. Cette référence à la culture lors de débat autour de l'intégration ne doit pas pour autant masquer les réalités socio-économiques existantes ni stigmatiser certains groupes comme étant communautaristes. Comme le disent deux chercheuses, « *les stéréotypes des médias, des hommes politiques et même de certains chercheurs évoquant les espaces marginalisés et leurs populations masquent la complexité de ces processus* »⁶¹.

Il faut donc tenter d'approcher le phénomène dans sa complexité en examinant les différents tenants et aboutissants. Il faut tenter d'appréhender la totalité du problème tant dans ses racines socio-économiques qu'éducatives et culturelles. Éviter de rendre trop vite responsables les étrangers de leur intégration. Et surtout, délier le problème de délinquance urbaine de sa caractéristique ethnique pour en montrer les causes socio-économiques structurelles.

La réduction des inégalités sociales et l'accès aux droits des minorités restent par conséquent essentiels pour l'intégration de tous. Cependant, il serait peut-être une erreur de vouloir évacuer la culture de toutes discussions et dialogues politiques en ce qui concerne l'intégration. Les relations interculturelles sont complexes et le recours au dialogue est un chemin que nous devrions emprunter pour toutes les situations problématiques auxquelles nous nous confrontons chaque jour. Reconnaître nos différences culturelles est un pas pour entamer la construction ensemble d'une société où chacun s'y retrouve dans le respect et l'écoute des uns et des autres.

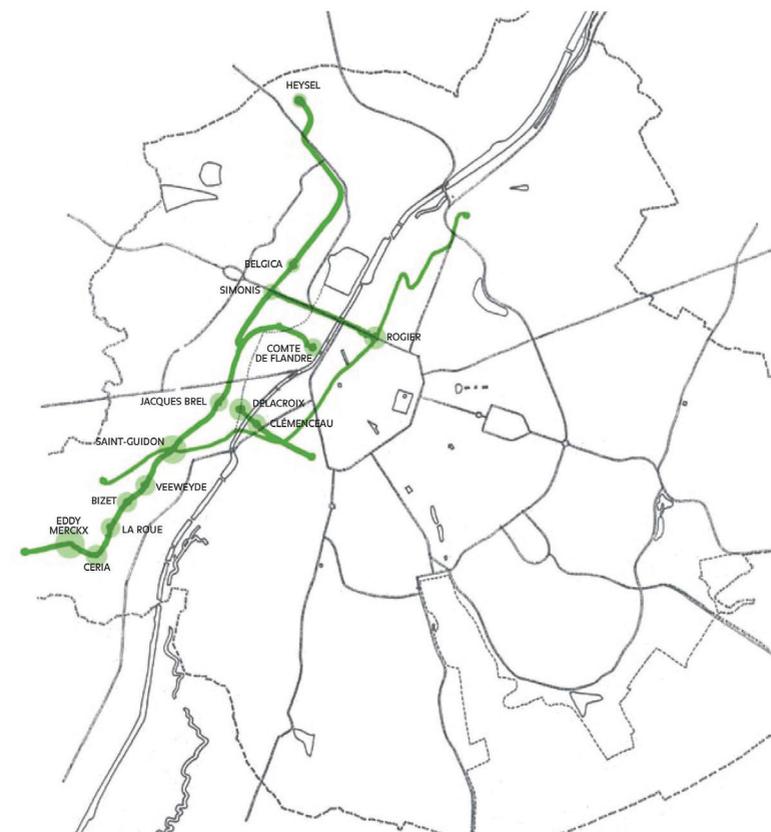


CARTE 1. || PART DES MÉNAGES DONT LE LOGEMENT NÉCESSITE DE GROSSES RÉPARATIONS⁶²



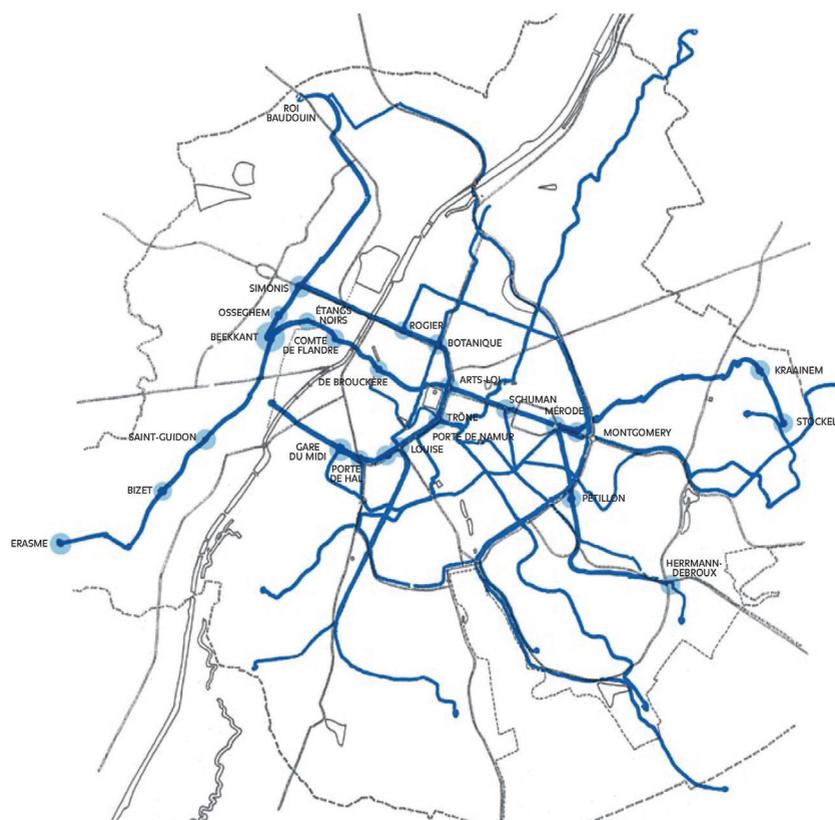
62 - DESSOUROUX C., ROMAIN VILLE, *La production de logements en Belgique et à Bruxelles – Acteurs, dynamiques, géographie*, EchoGéo, disponible sur : <http://echogeo.revues.org/12279>.

CARTE 2. || CARTOGRAPHIE DES PARCOURS DE JEUNES D'ANDERLECHT EN TRANSPORT PUBLIC



● Stations de métro mentionnées comme repères par les jeunes d'Anderlecht.

CARTE 3. || CARTOGRAPHIE DES PARCOURS DE JEUNES D'ETTERBEEK EN TRANSPORT PUBLIC



52

● Stations de métro mentionnées comme repères par les jeunes d'Etterbeek.

CARTE 4. || CARTOGRAPHIE DES PARCOURS DE JEUNES DE WOLUVE EN TRANSPORT PUBLIC



53

● Stations de métro mentionnées comme repères par les jeunes de Woluwe.

7. ||| LEXIQUE

|| ASSIMILATIONNISME

Par opposition à «communautarisme», désigne l'incitation, faite aux nouveaux venus, à lisser leurs comportements pour s'intégrer par imitation.

|| COMMUNAUTARISME (OU ENTRE-SOI)

Le communautarisme se définit comme la tendance à privilégier la place des communautés (ethniques, linguistiques, culturelles, confessionnelles,) et à faire prévaloir leur rôle particulier dans l'organisation sociale et politique, au détriment d'une exigence d'intégration et d'assimilation dans un ensemble plus vaste et unitaire.

|| CROISSANT PAUVRE DE BRUXELLES

Désigne les quartiers autour du centre de la ville notamment le bas de Saint-Gilles, Cureghem, les Marolles et le sud du pentagone, le bas Molenbeek, Laeken, le bas de Schaerbeek et Saint-Josseten-Noode.

|| ECOLE DE CHICAGO

L'École de Chicago est un courant de pensée sociologique américain apparu au début du 20^{ème} siècle dans le département de sociologie de l'université de Chicago. Ce département, créé en 1892 par Albion Small, est par ailleurs le premier département de sociologie au monde. Cette école a fortement contribué à l'étude des villes (sociologie urbaine, urbanisme et études sur les migrations), à l'étude de la déviance (criminologie), à l'étude du travail (et des métiers) ainsi que de la culture et de l'art.

|| EUPHÉMISATION

Adoucissement, édulcoration sémantique, atténuation d'idées perçues comme trop brutales ou jugées comme politiquement incorrectes.

|| GENTRIFICATION

Phénomène urbain d'embourgeoisement. Lorsque certains habitants plus aisés s'approprient un espace initialement à l'usage d'une couche de la population moins favorisée.

|| SÉGRÉGATION SOCIO-SPATIALE

Séparation géographique de groupes d'individus issus de classes sociales différentes.

|| STIGMATISATION

Reproche et mise à l'écart d'un individu ou d'un groupe d'individu, du fait de leurs caractéristiques ou de leurs croyances, perçues comme allant à l'encontre des normes culturelles de la société dans lesquelles ils évoluent.

|| SUBURBANISATION

Processus d'extension d'habitation en masse en périphérie de la ville au détriment des espaces ruraux autour de cette ville.



8. || BIBLIOGRAPHIE

|| ANSAY P., *Québec : feu sur l'interculturalisme*, in *Politique*, n°79, mars-avril 2013, pp. 61 à 66.

|| BAHRI A., PERRIN N., EGGERICKX T., *Migrations internationales et populations « d'origine étrangère » Approches statistique et démographique*, GédAP-SPED-UCL, Initiative en Charles Ullens en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin, 2006.

|| BODY-GENDROT S., DE RUDDER V., *Les relations interculturelles dans la ville : entre fictions et mutations*, in *Revue européenne de migrations internationales* vol.14 n°1, p. 7 à 23.

|| CASTEL R., *Les pièges de l'exclusion*, in *Lien social et Politiques* n°34, pp.13 à 21, 1995.

|| CATTACIN S., *Why not « Ghettos » ? : The governance of migration in the splintering city*, Malmö : School of International Migration and Ethnic Relations, 2006.

|| CBAI/CRAcs, 2007, Rapport annuel sur l'application du décret du 13 mai 2004 relatif à la cohésion sociale, CBAI, Bruxelles, disponible sur <http://www.cbai.be/docsenstock/0/3/15/>

|| CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME, *Baromètre de la diversité emploi*, Bruxelles: Éditeur Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2012.

- || CIRE, *Les politiques d'intégration en Europe*, 2009.
- || CIRE, *Cahier : Vivre en Belgique « Vivre Ensemble »*, 176 p.
- || DESSOUROUX C., ROMAINVILLE, 2011, *La production de logements en Belgique et à Bruxelles – Acteurs, dynamiques, géographie*, EchoGéo, disponible sur : <http://echogeo.revues.org/12279>
- || EPSTEIN R., KIRSZBAUM T., *L'enjeu de la mixité sociale dans les politiques urbaines* in *Regards sur l'actualité*, Paris : La documentation Française, pp.1 à 14, 2003.
- || FITOUSSI J-P., LAURENT E., MAURICE J., *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, Paris : La Documentation française, pp. 1 à 139, 2004.
- || GALAND B., *Inscriptions scolaires et mixité sociale, beaucoup de bruit pour rien ?*, Changement pour l'égalité asbl, 2007.
- || JAMOULLE P., MAZZOCCHETTI J., *Adolescences en exil*, Paris : Académia/L'Harmattan, 2001.
- || KESTELOOT Ch., *Concentration d'étrangers et politique urbaine à Bruxelles* in *Revue européenne de migrations internationales*, vol. 2 n°3, pp.151 à 168, 1986.
- || KESTELOOT Ch., MISTIAEN P., *Socialisation et marginalisation des jeunes de la zone défavorisée de Bruxelles, un accès différencié à l'école* in *Espace, populations, sociétés*, pp.249 à 261, 1998.

- || LENEL E., *La mixité sociale dans l'action publique urbaine à Bruxelles : Projet ou langage politique*, n°65, 25 février 2013, Brussels Studies.
- || MISTIAENP., MEERTH., KESTELOOTCH., *Polarisation socio-spatiale et stratégies de survie dans deux quartiers bruxellois* in *Espace, populations, sociétés*, p. 277 à 290, 1995.
- || OCDE, *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012*, Éditions OCDE, 2012.
- || OCDE, *L'immigration en Belgique effectifs, mouvements et marche du travail*, 2009.
- || PRETECEILLE E., *La ségrégation ethno-raciale a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne ?* in *Revue française de sociologie*, n°3 vol. 50, p. 489 à 519, 2009.
- || REA A., *Les émeutes urbaines : causes institutionnelles et absence de reconnaissance* in *Déviance et Société*, n°4 vol.30, p.463-475, 2006.
- || REA A., CHRISTIAENS J., NAGELS C., *Les jeunesses bruxelloises : inégalité sociale et diversité culturelle*, Brussels Studies, Note de synthèse n°9, février 2009.
- || REA A., TRIPIER M., *Sociologie de l'immigration*, Paris : La Découverte, coll. Repères, 2003.

|| RICHARD J-L., *Rester en France, devenir Français, voter : trois étapes de l'intégration des enfants d'immigrés in Économie et statistiques*, 1998.

|| SCHAUT Ch., *Les nouveaux dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale et l'insécurité en Belgique francophone : orientations, mise en œuvre et effets concrets in Sociologie et sociétés*, vol.33, n°2, p.67-91, 2001.

|| SCHAUT Ch., *Les disputes locales et leur traitement politique : vers l'invisibilisation des corps in (Se) Gouverner: Entre souci de soi et action Publique*, vol. 114, n° 6, p. 65 à 78, 2010.

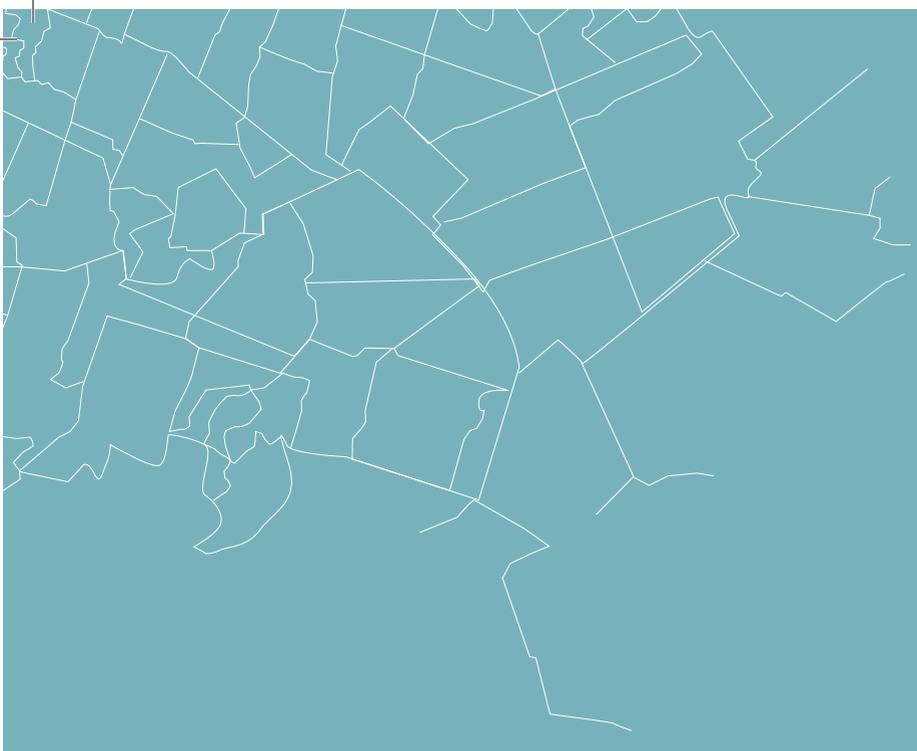
|| SCHOONVAERE Q., PERRIN N., *Rapport statistique et démographique: Migration et Population issus de l'immigration en Belgique*, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et l'UCL Institut IACCHOS, 2012.

|| VAN CRIEKINGEN M., DECROLY J-M., *Le Plan de Développement International de Bruxelles (PDI) : Promesses de développements immobiliers et d'inégalités croissants ? in Brussels Studies*, n°25, p.1 à 15, 2009.

|| VANDE PERRE J., *Mixité et pratiques de cohésion sociale : Un référentiel de l'analyse politique mis à l'épreuve des associations bruxelloises subventionnées en cohésion sociale*, Mémoire de l'UCL, janvier 2003.

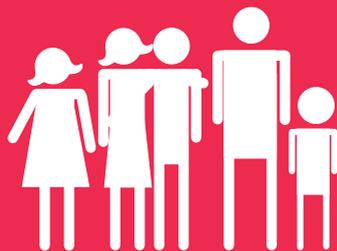
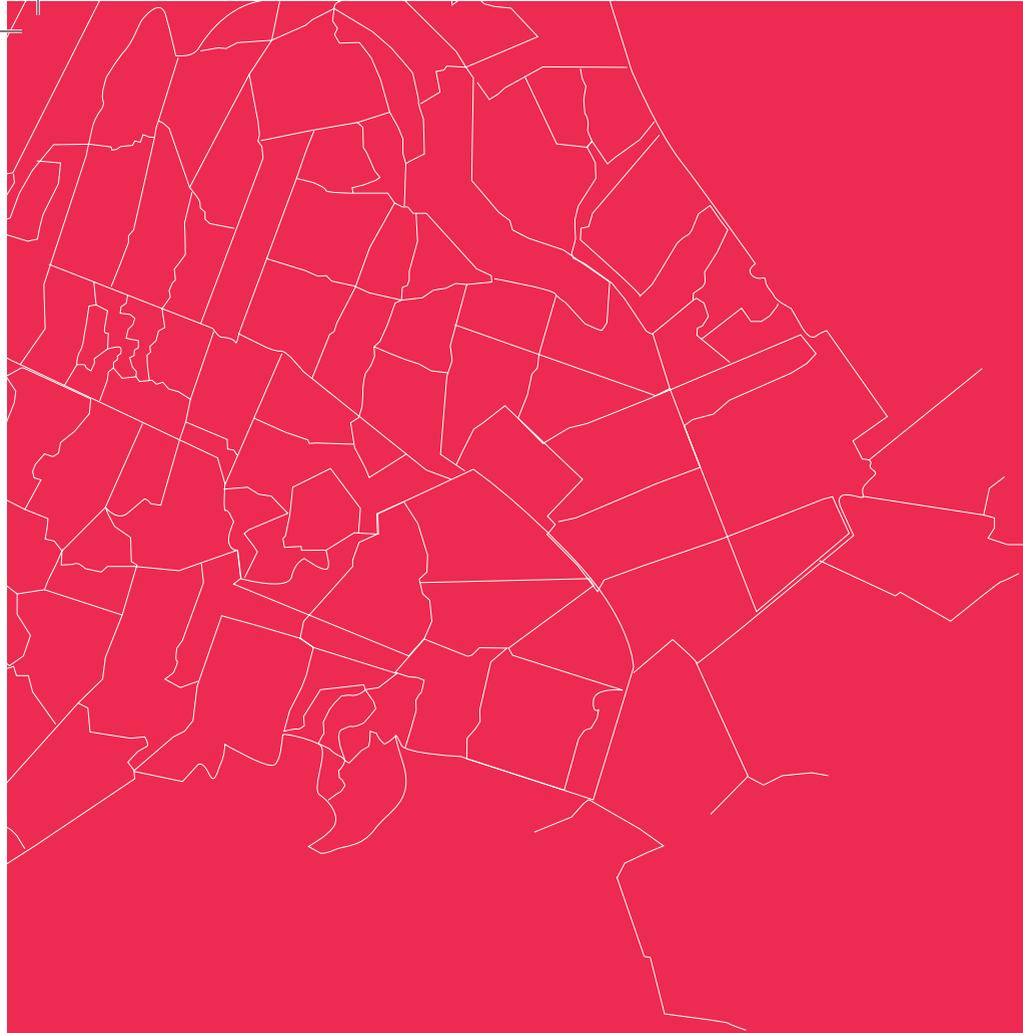
|| WERGIFOSSE N., *L'accueil des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale*, dossier du CIRÉ, Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, coll. Ikebana., 2007.





CNAPD - Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie

Chaussée de Haecht, 51
1210 Bruxelles
+32 (02) 640.52.62
info@cnapd.be
www.cnapd.be



 **CNAPD** Coordination Nationale
d'Action pour la Paix
et la Démocratie ASBL

